L'AANB

Le parti libéral est maintenant allé si loin que le premier ministre (M. Trudeau) fait preuve d'une extrême générosité en déclarant que si un sénateur du parti progressiste conservateur prenait sa retraite il «serait heureux d'envisager la nomination d'un membre du parti progressiste conservateur pour le remplacer». Notre groupe est tellement important là-bas que j'ai pensé que le premier ministre faisait preuve là d'une extrême générosité! Le premier ministre a déclaré dans le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône qui ouvrait la dernière session, et ses propos sont consignés à la page 44 du hansard du 12 octobre 1974:

Les députés d'en face parlent de nominations partisanes. C'est une question sérieuse dont j'ai déjà eu l'occasion de m'entretenir, il y a déjà plusieurs années, avec les hautes autorités des partis de l'opposition, et je leur avais alors proposé, et je renouvelle aujourd'hui ma proposition, que si effectivement les sénateurs du parti progressiste conservateur, du parti tory, qui ont le désir de se retirer de la Chambre Haute, et qui ne veulent pas le faire, de peur d'être remplacés par des sénateurs à appartenance libérale, je répète ce que j'ai dit, il y a déjà plusieurs années à l'honorable sénateur Flynn qui, sauf erreur, représente le parti de l'opposition au Senat, que quant à moi je nommerais très volontiers des progressistes conservateurs pour remplacer les progressistes conservateurs qui se retirent d'eux-mêmes de la Chambre Haute.

J'en conclus donc que l'on n'agira pas de cette façon pour remplacer les sénateurs décédés. Apparemment, l'Île-du-Prince-Édouard est exclue car quand un sénateur du parti progressiste conservateur a pris volontairement sa retraire il a été remplacé par un ministre du Cabinet libéral de la province. Je n'ai rien de particulier à redire à cela.

Si l'on veut réformer le Sénat, on pourrait en accroître l'utilité. Lorsqu'il a lu le discours de prorogation, le suppléant de Son Excellence le gouverneur général a parlé de la fréquence des séances des Communes et de celle, bien moins élevée, des séances du Sénat. Je pense qu'on pourrait lui confier le soin d'étudier un plus grand nombre de bills en premier lieu. Le gouvernement actuel fait souvent preuve d'un grand mépris pour le Sénat: il lui balance des lois présentant un grand caractère d'urgence en ne lui laissant que deux ou trois heures pour les adopter, ce qui est déplorable.

Comme on l'a souvent dit, le Sénat fait un excellent travail par l'intermédiaire de ses comités. J'examinais aujourd'hui l'étude consacrée par le comité sénatorial des affaires étrangères aux relations entre le Canada et les pays des Antilles du Commonwealth. Je tenais à ce sujet, parce qu'un très distingué jamaïcain nous rend visite et que j'aurai l'honneur d'échanger quelques mots avec lui demain. Cette étude, donc, est excellente. Elle témoigne de beaucoup de sagesse, de jugement et d'équilibre. Elle est tenue en haute estime par les chefs politiques de l'ensemble des Antilles du Commonwealth. Et le fait que quelqu'un d'ici se soit donné la peine de réfléchir à une question de cette importance nous attire beaucoup de considération. Ce comité a donc fort bien travaillé sur divers dossiers des affaires étrangères.

Le député qui m'a précédé a mentionné plusieurs autres études de grande valeur. Je pense que le Sénat devrait profiter de ce que ses procédures sont moins contraignantes pour s'occuper de plus de sujets. Il m'est souvent arrivé de penser à quel point il serait excellent que l'auteur du bill accepte d'être nommé au Sénat. On y est plus libre sur la question de

procédure, et le député pourrait y apporter le concours de ses lumières sur bien des sujets.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le député me permettrait-il une question?

M. Macquarrie: Oui.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pourquoi parler ainsi, puisqu'il est mon ami?

M. Macquarrie: C'est que je suis aussi l'ami du Sénat. Le député pourrait y rejoindre son ancien collègue. J'avais l'habitude d'entendre l'ex-député d'Assiniboia parler d'abolir le Sénat deux ou trois fois par session. Il est devenu depuis le sénateur Hazen Argue. Le député trouverait également d'autres amis. Le sénateur Eugene Forsey est passé non seulement au Sénat, mais au parti libéral. Il n'y a pas toujours été. Toutes sortes de possibilités s'offriraient au député.

L'un des défauts de notre régime est peut-être qu'à l'occasion, nous négligeons d'améliorer la procédure. Comme le député de Comox-Alberni (M. Anderson) l'a fait remarquer, nous savons tous très bien que si, à strictement parler, et en vertu de la constitution, ce second corps législatif a un droit de veto absolu, il ne garde sa position à l'intérieur de notre structure parce qu'il n'en fait pas usage. Ou, comme l'a souligné le sénateur Forsey, en n'agissant pas comme des idiots. Je pense qu'il serait donc sage de réformer le Sénat en annulant ce droit de veto ou en ne le rendant applicable que pour une durée limitée. Donner un droit de veto absolu que l'on n'utilise pas pour des raisons politiques, c'est la preuve, quand à moi, qu'il y a quelque chose de faussé dans la structure. Je pense qu'à cet égard, il y aurait lieu d'apporter une amélioration.

Je pense que le bill du député ne recueillera pas l'appui voulu. Certes, il y a beaucoup de choses à faire pour améliorer la vie des Canadiens, mais je me demande si l'abolition du Sénat en est bien une. Quant à ceux qui seraient ainsi limogés, même s'ils bénéficiaient d'une pension, comme on l'a suggéré, ils ne retireraient pas grand chose de cette mesure.

• (1740)

Annuler d'un trait de plume le Sénat du Canada qui existe depuis des années et dire qu'il est inutile et qu'il n'apporte rien, c'est à mon avis, refuser de voir plus loin que le bout de son nez. Je sais que c'est le sujet idéal de plaisanterie, et je me souviens du cher vieux sénateur qui a siégé au Sénat jusqu'à l'âge de 104 ans, et qui, selon certains, n'aurait jamais fait qu'un seul discours de toute sa vie. Ce fait d'ailleurs a été contredit. Il a assuré lui-même qu'il avait fait deux discours, un en entrant, pour nier que sa nomination soit une manœuvre de corruption politique et l'autre lorsqu'on l'a félicité de son 104^e anniversaire. Mais il a toujours obéi au timbre. Et d'ailleurs, le timbre de l'autre endroit est si doux. Il est bien différent du nôtre et l'on regretterait presque de ne pas en avoir un semblable.

Le député nous a donné l'occasion de revenir sur un bien vieux sujet de débat; j'admire sa ténacité et respecte son point de vue, mais j'espère que ses visées destructrices ne recueilleront pas l'appui de cette Chambre.